



COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR

Séance du 6 novembre 2007

Au cours de la séance plénière du 6 novembre 2007, qui s'est tenue à Neuilly-sur-Seine, la Commission a

- adopté, après modifications, le compte rendu de la séance plénière du 9 octobre 2007
- approuvé la nomination d'une Chargée de mission auprès du Président
- entendu une communication de Renaud BALAGUER relative au projet de nouveau site web
- fait le point sur l'état d'avancement de l'organisation des missions pour les académies de Rennes, Nantes et Orléans-Tours.
- désigné des rapporteurs pour différentes missions, hors suivi périodique

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

1/ Suivi périodique du Nord-Ouest (Académie de CAEN) (habilitation à compter de la rentrée 2008)

Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen (ENSI CAEN) : Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, spécialité Electronique et physique appliquée (nouvel intitulé)*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.
- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, spécialité Informatique*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue. L'avis relatif à la poursuite de la préparation du diplôme dans le cadre de l'apprentissage est reporté.
- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, spécialité Matériaux-chimie*, en formation initiale sous statut d'étudiant.
- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, spécialité Génie industriel (nouvel intitulé)*, en partenariat avec l'ITII Basse-Normandie, en formation continue.

L'avis relatif à la création d'une nouvelle formation en apprentissage est reporté, la Commission étant très réservée sur l'implantation excentrée de cette formation, par rapport à l'école et à son potentiel scientifique.

Université de Caen (EIC): Avis favorable au renouvellement, pour 2 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Cherbourg de l'Université de Caen*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Ecole supérieure des travaux de la construction de Caen (ESITC CAEN) : Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure des travaux de la construction de Caen*, en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti.

Ecole d'ingénieurs en plasturgie d'Alençon (EIPA): Décision d'habilitation, pour 3 ans, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de plasturgie d'Alençon (nouvel intitulé)*, en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti.

2/ Suivi général des habilitations

Ecole nationale de la météorologie: Avis favorable au renouvellement, pour 4 ans à compter de la rentrée 2007 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale de la météorologie*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

.../...

3/ Développement de l'apprentissage et de la formation continue

Centre d'études supérieures industrielles: Décision d'autorisation de recrutement d'apprentis et de stagiaires de la formation continue à la rentrée 2008 en vue de la préparation des titres suivants :

- *Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles*, en formation initiale sous statut d'apprenti (extension aux Centres de Nancy et Saint-Nazaire de la formation actuellement assurée dans ceux d'Angoulême, Arras, Paris-Bagneux et Rouen))
- *Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles, spécialité Génie électrique, en partenariat avec l'ITII de Lyon*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue (nouvelle formation au Centre de Lyon).

Le renouvellement, à partir de la rentrée 2009, de l'ensemble des habilitations dont bénéficie le CESI sera examiné dans le courant de l'année 2008. Le CESI n'avait été habilité que pour 3 ans, à partir de la rentrée 2006, lors du suivi périodique de l'Académie de Paris.

André MORA